



## Motion d'actualité Congrès mars 2026

# NOUS NE SOMMES PAS DES CHASSEURS DE PAUVRES !

Le gouvernement mène une offensive d'ampleur contre les plus précaires qui s'inscrit dans la continuité de la [Loi Plein Emploi](#) et du [budget austéritaire de Bayrou](#). Dans le cadre de cette offensive, [les 15h d'activité obligatoire](#) constituaient le 1er étage contre les maigres allocations des plus précaires qui leur permettent à peine de survivre. Avec le dernier décret du 31 mai 2025, le volet « sanctions » vient ainsi compléter la conditionnalité des aides. Il permet aux départements de suspendre le Revenu de Solidarité Active (RSA) de 30 à 100% pendant un à deux mois dès le 1<sup>er</sup> manquement des allocataires, puis d'allonger cette période jusqu'à 4 mois ensuite. Les sommes "suspendues" sont reversées en cas de "remobilisation" de la personne. Une 2ème sanction peut être décidée pour 4 mois sans possibilité de récupérer les droits perdus.

Rappelons que le RSA constitue souvent l'unique source de revenus pour de nombreux foyers en situation de précarité. La menace de perdre une part significative de cette aide peut engendrer un stress considérable et compromettre la stabilité déjà fragile de ces ménages.

L'écrasante majorité des allocataires du RSA est dans une situation de réelle nécessité et non dans une logique d'abus du système. La mise en place de contrôles renforcés pénalise injustement des personnes déjà en difficulté, sans pour autant résoudre les problèmes structurels du chômage et de la précarité. **Face à ce décret brutal et injuste instaurant le régime de sanction des allocataires du RSA, un collectif composé de 16 organisations, syndicats et associations (dont Solidaires) a déposé des recours en urgence devant le Conseil d'État pour demander l'abrogation du texte.**

Le département du Finistère à la pointe de la régression !

Désormais, avec ce nouvel article de loi, chaque département sera en droit de demander davantage de justificatifs. Illustration dans le Département du Finistère où son Président, Maël De Calan, s'est empressé d'être volontaire pour expérimenter le RSA conditionné et d'appliquer avec zèle les consignes drastiques, en matière de contrôles et de sanctions. Cette stratégie d'exclusion est redoutable : en 4 ans, le nombre d'allocataires du RSA est passé dans le Finistère de 18.000 à 13.500. Là où en un an le nombre d'allocataires du RSA a diminué de 1,4 % au niveau national, le Finistère affiche lui une baisse de 8,1 %, avec un taux de radiation du RSA pour fraude 20 fois supérieur à la moyenne nationale. Cette politique de contrôle social exacerbée a des effets dévastateurs puisque 40% des allocataires radiés du RSA n'en font plus la demande. L'effet dissuasif des sanctions aggrave ainsi la pauvreté des plus démunis.

Le 3 mars 2026, la CGT et 6 allocataires constitués partie civile ont adressé une citation à comparaître au Président du département et à son directeur de l'économie, de l'insertion et du logement pour harcèlement moral institutionnel.

## **D'autres Départements ne sont pas en reste...**

Le RSA, versé par les Départements, devient une variable d'ajustement budgétaire. Le risque, en effet, est que des conseils départementaux profitent de ce durcissement des conditions d'accès au RSA et de cette facilitation de la prise de sanctions pour réduire drastiquement leur nombre d'allocataires et faire ainsi des économies. C'est une logique de gestion des stocks qui se joue et qui vient à l'encontre d'un accompagnement adapté au projet de chacun.e. Les agent.es se retrouvent en difficulté car on exige de ne plus être dans une approche qui tienne compte des difficultés et des réalités des personnes.

**31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris - Tél : 01 58 39 32 09**

**site : [www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr) - mail : [contact@sud-ct.org](mailto:contact@sud-ct.org)**

Dans leurs pratiques professionnelles, elles.ils se trouvent écartelé.es entre la nécessité d'apporter un accompagnement basé sur la relation d'aide, de confiance, et assurer un rôle de contrôle (et non plus seulement de veille) pour vérifier si les allocataires ne manquent pas à leurs engagements. L'accompagnement social intègre donc un volet coercitif qui pose des questions déontologiques en termes de relation à l'utilisateur et de la notion d'aide.

La fonction de contrôle crée des clivages au sein des intervenant.es sociaux et deux conceptions d'intervention cohabitent, avec des professionnel.les qui jouent la carte du contrôle et d'autres qui s'y opposent. Dans les services publics se vivent des injonctions de performance, des pressions, des remplacements d'agent.es par des contractuel.les non issu.es du travail social..., entraînant des conflits de valeurs, une perte de sens dans l'action sociale, etc. Aussi de la souffrance éthique et un mal-être au travail s'installent. Modérer le contrôle social exercé par une réaffirmation de l'éthique professionnelle devient un combat quotidien, avec un risque d'isolement, d'une exposition à des sanctions, d'épuisement professionnel.

### **Nous, Fédération Sud Collectivités Territoriales :**

- dénonçons cette politique de sanctions qui ne tient pas compte des réalités sociales et humaines des bénéficiaires qui s'avère coercitive et infantilisante, aggravant la précarité des populations déjà fragiles au lieu de les aider vers l'insertion professionnelle.
- dénonçons les applications abusives des sanctions et l'absence totale de transparence dans la justification des taux de sanctions appliqués.
- dénonçons les politiques néolibérales et la libéralisation du service public par l'appel à des prestataires privés mis dans une logique de résultats et une logique lucrative au détriment de la qualité de l'accompagnement et des solutions à construire.
- apportons un soutien total aux personnes devant bénéficier du RSA, seul moyen de pouvoir atténuer la situation de précarité dans laquelle elles.ils sont plongé.es par le patronat et les politiques économiques du gouvernement.
- exprimons notre solidarité à l'union départementale CGT du Finistère qui a décidé de porter le dossier devant le tribunal correctionnel de Brest afin d'assurer leur défense.

### **Nous, Fédération Sud Collectivités Territoriales, revendiquons :**

- La suspension de cette politique coercitive, l'arrêt de la généralisation du nouveau régime de sanctions, et de remettre la solidarité et le respect des droits au cœur de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA.
- Des accompagnements par des professionnel.les diplômé.es, formé.es au travail social, sous statut de fonctionnaire, garantissant une démarche éthique visant à mettre la personne au centre des préoccupations et à construire, avec elle et pour elle, la réponse la plus juste et la plus adaptée.
- Des moyens pour le service public et agent.e-s chargé.es d'accompagner dans le respect des valeurs du travail social qui exige du temps, de la disponibilité, de l'autonomie, de l'éthique et de la confiance, refusant la notion de rentabilité dans l'action sociale.

